

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION :** 19 juin 2025

**DATE D’AFFICHAGE :** 19 juin 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

**En exercice : 33**

**Présents : 18**

**Votants : 26**

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Etaient présents :**

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Mme CHIARETTO	(procuration à Mme ARENOU)
M. BONNEAU	(procuration à Mme CHARLOT)
Mme BATHILY	(procuration à M. LONGEAULT)
M. GAILLARD	(procuration à Mme BELHADJ-ADDA)
Mme CHATELAIN	(procuration à M. GOURVENEK)
M. HILALI	(procuration à M. BOUCHELLA)
Mme DUBOIS	(procuration Mme ABLOUH)
M. JALLOT	(procuration à M. BRENOT)

**Absents excusés :**

M. FOURE

**Absents :**

M. CAMARA

M. ALIMI

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

**SUBVENTION COMMUNALE VERSEE**  
**A L'ASSOCIATION ECOTERALE POUR L'ANNEE 2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

**VU** la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** la richesse de la vie associative chantelouvaise, qui est un véritable atout pour la commune ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de verser une subvention de fonctionnement à l'association Ecotérale, pour l'animation et l'entretien des jardins familiaux municipaux,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux Marchés Publics ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) **DECIDE** d'attribuer pour 2025 une subvention de fonctionnement à l'association Ecotérale, 16 rue Roger Salengro, 78700 Conflans-Sainte-Honorine, pour l'animation et l'entretien des jardins familiaux municipaux.

2°) **DIT** que cette subvention s'élèvera au minimum à 15.000€, et au maximum à 30.000€, selon les modalités suivantes :

- 50% de la subvention annuelle soit 15.000€ sera payé par la ville au moment de la signature de la Convention
- 25% soit 7.500€ sera versé à la fin de la remise au propre dûment constatée et après la réunion de travail avec la ville de Chanteloup-les-Vignes
- 25% soit 7.500€ sera versé à la fin de l'année budgétaire concernée (au plus tard le 31 janvier de l'année N+1) au vu du respect des obligations contenues dans la convention d'objectifs et de moyens adoptée par délibération de ce jour en Conseil municipal

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 1<sup>er</sup> juillet deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Maire-adjoint

  
François LONGEAULT



Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20250703-2025-DEL-58-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2025  
Date de réception préfecture : 03/07/2025